



TOUS ENSEMBLE, EXIGEONS LE MAINTIEN DES 11 CENTRES DE SANTE MUTUALISTES ET DE LA CLINIQUE BONNEVEINE !

Les attaques répétées de l'Etat contre la Mutualité (directives européennes, taxe, CMU, forfait journalier hospitalier, déremboursement des médicaments...) et les dérives assurantielles qui en résultent, fragilisent cet acquis important pour tous les assurés sociaux !

La Loi HPST fait la part belle au secteur lucratif de la santé privant ainsi des centaines de milliers de personnes d'accès aux soins : 1 français sur 3 renonce à se soigner faute d'argent !

Les œuvres sociales de la Mutualité (centres de santé, cliniques, pharmacies, centres optiques et dentaires, maisons de retraites...) sont mises en danger par les choix et les orientations politiques des pouvoirs publics et de la mutualité qui développent ainsi la marchandisation de la santé !

Depuis plus d'un an les syndicats du GCM (grand Conseil de la Mutualité) dénoncent avec force cette casse organisé d'un acquis historique dans notre département face à une Direction qui est restée sourde à toute proposition !

Ce comportement que l'on peut qualifier d'irresponsable conduit aujourd'hui cette Direction à prononcer une cessation de paiement - démarche qu'elle ose qualifiée de « volontariste » ! Alors qu'elle a toujours refusé les demandes réitérées de tenue de table ronde avec l'ARS (Préfet de la santé) et les collectivités territoriales afin d'examiner l'octroi de fonds d'urgence et la pérennisation de l'entreprise des activités mutualistes.

L'Union Départementale CGT des Bouches du Rhône condamne cette politique qui conduit aujourd'hui à faire peser une menace réelle sur l'emploi (1200 salariés sont concernés) et constituerait un risque sanitaire majeur pour la population de notre département.

En effet, les 11 centres de santé mutualistes et la Clinique de Bonneveine soignent environ 10 % de la population des Bouches du Rhône, soit 200 000 personnes ! Les centres médicaux représentent le 2^{ème} fournisseur de soins dans le département.

Ils pallient les déserts médicaux géographiques comme c'est le cas à Port Saint Louis du Rhône, où à Port de Bouc et sont régulateurs du Secteur II (dépassement d'honoraires) comme à Aix ou à la Clinique Bonneveine.

Après la fermeture des hôpitaux publics des quartiers sud de Marseille, la fermeture de la clinique Mutualiste porterait gravement atteinte à l'accès aux soins dans ce secteur ! S'ajoute aussi la fermeture programmée du centre de paiement de la Sécurité Sociale de Bonneveine !

ON LE VOIT, LA POLITIQUE GLOBALE DE DEMANTELEMENT DE NOTRE SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE EST A L'ŒUVRE ! CELA EST INACCEPTABLE !

Nous devons mettre un terme au désengagement de l'Etat en matière de santé publique.

C'est pourquoi le Préfet de Région doit réunir au plus tôt l'ensemble des acteurs (syndicats, Conseil Général, Conseil Régional, élus, ARS, Direction du GCM) afin d'examiner les conditions de la poursuite de toutes les activités mutualistes dans notre département.

LA CGT A UN PROJET ALTERNATIF ! L'ENTREPRISE EST VIABLE !

Oui l'ARS peut débloquer des fonds exceptionnels comme elle vient de le faire pour une clinique privé de Marignane à la demande du Ministre de la Santé !

Les œuvres mutualistes sont le patrimoine commun de toute la CGT : ne laissons pas faire !

**TOUS ENSEMBLE, AGISSONS POUR
LE DROIT A LA SANTE POUR TOUS !**

**PARTICIPONS MASSIVEMENT
AU RASSEMBLEMENT
DEVANT LA PREFECTURE
MARDI 8 NOVEMBRE A 17H**